



Bulletin Municipal 2023

Les vœux du Maire

Bien chers tous,

En cette nouvelle année je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur et vous encourage à réaliser vos souhaits les plus chers.

Après plus de deux ans de pandémie nous retrouvons petit à petit notre vie normale ou presque. Presque parce que le virus circule toujours et qu'il nous faut rester vigilants, parce que la guerre est aux portes de l'Europe et parce que la planète souffre.

Nous avons la chance de vivre dans un petit village rural où la nature est omniprésente. Nous devons la protéger.

Nous devons aussi, avec les contraintes financières et réglementaires, préparer l'avenir de la commune en ayant des projets structurants qui rassemblent les habitants, créent du lien et l'envie d'être ensemble.

La réalisation du City Parc, dont vous trouverez la description dans les pages suivantes, répond à cet objectif.

D'autres travaux, tels que l'extinction partielle de l'éclairage public et le remplacement du chauffage de la mairie et de la salle des fêtes visent à réduire nos dépenses de fonctionnement tout en participant à la transition énergétique.

Concernant la vie de notre village, le petit commerce et la station essence devraient rouvrir vers la fin du 1^{er} trimestre. Par ailleurs, l'aménagement du lotissement route de Francarville devrait commencer vers la moitié de l'année.

Avant de terminer, je tiens à remercier tous ceux qui par leurs activités, leurs services, leur bénévolat participent à la vitalité de notre commune et au bien-être des Saussinois.

Je remercie aussi très sincèrement Géraldine, notre secrétaire, pour sa disponibilité et sa volonté de servir au mieux nos administrés.

Un grand merci à tous les élus qui sont à mes côtés et qui me supportent au quotidien. C'est déjà un bel effort mais ils donnent surtout du temps et de l'énergie pour notre commune.

J'adresse à tous ceux qui sont touchés par un deuil ou par la maladie mes affectueuses pensées en leur souhaitant de retrouver en 2023 des moments de joie, de sérénité et d'apaisement.

J'ai choisi cette année d'emprunter cette phrase à Simone VEIL : « Aussi longtemps qu'on s'entend, qu'on partage, on vit ensemble »

Alors échangeons dans le respect mutuel et vivons pleinement cette année.

Très belle année à vous tous.

Maryse MOUYSET

L'actu 2023

Recensement 2023

Cette année, la commune de Saussens réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants sont recensés depuis le 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre a été déposée dans votre boîte aux lettres le 9 janvier 2023. Puis, l'agent recenseur, Mme Géraldine DELORD, vous a fourni une notice d'information indiquant les instructions à suivre pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin...
- Identifier **les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Incendie de l'ancien relais de diligences

Suite à l'incendie du 10 novembre 2022, la municipalité a été dans l'obligation, dans un premier temps, de fermer la RD826 à la circulation au niveau du croisement avec la RD 66 (route de Bourg st Bernard). Le cabinet d'expertise a préconisé des travaux de sécurisation et a autorisé la réouverture sur une voie de la RD826.

La municipalité travaille activement avec les services de l'état, le propriétaire et l'assurance afin que ces travaux puissent être réalisés au plus tôt et, ainsi, rendre la route à la circulation dans les deux sens. A ce jour, aucune date ne peut être communiquée.

Travaux réalisés en 2022

- Pool routier : réfection d'une partie des chemins des Forges, d'Isoule et de la route de Francarville
- Dans le cadre de la réalisation des OAP du PLU, un renforcement du réseau de distribution d'eau potable existant s'est avéré nécessaire dans le secteur route de Francarville / chemin de la Rispe. Le montant de ces travaux s'est élevé à la somme de 35.517,36 €. Il est à noter que la commune a pour obligation d'amener en bordure de parcelles les réseaux nécessaires à leur viabilisation s'agissant d'un lotissement.

Afin d'atténuer la charge que fait peser ces travaux sur le budget communal, il a été instauré une taxe d'aménagement à 10 % sur le secteur concerné au lieu des 5 % appliqués sur le reste du territoire communal.

- Achat de panneaux électoraux pour un montant de 1.311,60 €.
- Acquisition de nouveaux radars pédagogiques pour un montant de 3.188,52 € dont la pose a été réalisée par des membres du Conseil municipal.
- Achat de nouveaux motifs lumineux pour les fêtes de Noël pour un montant de 1.209,60 €
- Réfection des peintures des grilles de la mairie et du boulodrome pour un montant de 2.005 €
- Suite aux problèmes causés par les pigeons et autres oiseaux sous le porche de l'église, des pics anti oiseaux ont été posés par M. PECH et M. GOURDEAU.
- Etude pour la création d'un terrain multisports sur le site du Cyprès (voir article ci-après).

Mme le Maire tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ces travaux.

Travaux prévus en 2023

City Stade :

Depuis bientôt deux ans, le Conseil Municipal travaille sur un projet d'aménagement du terrain communal du Cyprès.

L'objectif est de créer un site permettant aux habitants de la commune de se retrouver autour d'activités sportives ou de détente en plein air dans cette zone verte idéalement située proche du cœur du village et éloignée de l'axe routier RD826.

Le projet prévoit l'installation de plusieurs infrastructures destinées à toutes les générations :

- Un parking de 600m2 situé à l'entrée du terrain permettra d'accueillir les véhicules des personnes se rendant sur cette zone de loisir.
- Un boulodrome de 15*16m pour les amateurs de pétanque.
- Dans la continuité seront installées trois tables de pique-nique.
- Un espace « petite enfance » sur lequel sera implanté un module avec plusieurs jeux (toboggan, passerelle, pan incliné, tour, ...) pour les enfants à partir de 4 ans.



- Il sera contigu à une zone équipée de matériel de fitness pour les plus sportifs avec 8 postes d'entraînement (chaise romaine, barre de pompes, siège push and pull...) et d'un pont de singe.



- Enfin, le « City Stade » est un ensemble qui permettra de pratiquer plusieurs sports collectifs pour les petits et les grands. Il s'agit d'un terrain clôturé en acier galvanisé sur une dalle en béton drainant de 27*14m. Il sera équipé de buts pour le handball et le football, de panneaux de basket ainsi que d'autres accessoires pour la pratique de multiples activités.



La réalisation de cet ouvrage est possible grâce à l'obtention de subventions de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de l'Agence Nationale du Sport, de la CAF et de la Région Occitanie qui ont accepté de soutenir le projet du Conseil Municipal.

Néanmoins, cet espace multisports reste un investissement pour la commune à hauteur de 30.000 € soit 20 % du coût total du projet.

Les entreprises qui interviendront sur le chantier sont :

- les établissements NEROCAN responsables de la mise en œuvre des travaux de terrassement,
- la société HUSSON chargée de la fourniture et de la mise en place des tables de pique-nique et du module de jeux de l'espace petite-enfance
- la société SAE retenue pour la construction du City-Stade et de l'espace fitness.

Les travaux devraient démarrer début mars si les conditions météorologiques le permettent. Ils se dérouleront sur une durée de 2 à 3 mois.

Ces nouveaux équipements seront en accès libre pour les habitants de la commune. Que ce soit pour prendre l'air, jouer à la pétanque ou encore taper dans un ballon, entre amis ou en famille, nous espérons que ce site deviendra un lieu de vie et d'échange pour tous les Saussinois.

Autres travaux prévus en 2023 :

- Reprise des concessions du cimetière : la procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon engagée en janvier 2020 est arrivée à terme. Il convient désormais de faire procéder aux travaux nécessaires permettant de libérer de nouveaux espaces.
- Rénovation du chauffage de la mairie, de la salle des fêtes et de l'appartement communal : au regard de l'augmentation constante des prix de l'électricité et dans un souci de transition écologique, le Conseil a décidé de remplacer le système de chauffage actuel très énergivore par des pompes à chaleur. Ces travaux seront subventionnés à concurrence de 80 % par l'Etat et le Conseil Départemental.
- Eclairage public :
 - o Mise en place d'horloges pour permettre l'extinction nocturne sur la commune hormis la RD 826 qui ne peut pas prétendre à ce dispositif pour raisons de sécurité routière,
 - o Rénovation de 13 points lumineux sur la RD 826 par le remplacement des lampes en place par des LED moins énergivores, avec baisse d'intensité prévue selon horaire à définir,
 - o Installation de l'éclairage au Cypès : Pose d'un nouveau coffret, de prises et d'un point lumineux à commande manuelle,
- Installation d'un point d'eau au Cypès
- Rénovation des peintures des garde-corps situés en face de la mairie, subventionnés à concurrence de 40 % par le Conseil Départemental 31,
- Achat d'un piano de cuisine pour la salle des fêtes également subventionné à hauteur de 40 % par le CD31

Communauté de Communes Terres du Lauragais

Communauté de Communes Terres du Lauragais :

- Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 - Ouvert les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h
- Site de Villefranche de Lauragais : 73, avenue de la Fontasse – 31290 Villefranche de Lauragais Tél. : 05.31.50.45.50 accueil@terres-du-lauragais.fr

Service d'Assainissement Non Collectif :

Il convient pour toute intervention sur les ANC (demande de contrôle ou autre) de s'adresser à RESEAU31, soit sur le site de Toulouse (Tél. : 05.61.17.30.30), soit sur le site de Maureville (Tél. : 05.62.18.62.62).

Les informations pour les démarches concernant l'assainissement non collectif pourront être consultées sur le site www.reseau31.fr. Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site <http://www.terres-du-lauragais.fr>.

Permanences accès au droit :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir un accès au droit à l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre il vous est proposé des consultations gratuites avec des avocats :

- au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :
7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman :
Les Jeudi 2 mars, 1^{er} juin et 5 octobre 2023
Inscriptions au : **05 62 18 42 80**

Pour un rendez-vous sur les pôles de Villefranche et Nailloux, consulter le site Internet de Terres du Lauragais.

Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.

Permanence coordinatrice petite enfance secteur Nord :

Informations familles :

Mme Annick BARETS annick.barets@terres-du-lauragais.fr
Sur rendez-vous uniquement : 06.48.91.15.72

Pour toute information relative aux inscriptions en crèche, tous les éléments peuvent être téléchargés sur le site : <http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/petite-enfance/preinscription-petite-enfance.html>.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes Terres du Lauragais : <http://www.terres-du-lauragais.fr>

Ecole et Centre de Loisirs

Ecoles :

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles.

De la maternelle au CE2, les enfants sont scolarisés à Bourg St Bernard et du CM1 au CM2 à Vallesvilles. Actuellement, une vingtaine d'enfants de la commune fréquentent ces deux écoles.

Les collégiens, quant à eux, dépendent du collège de St Pierre de Lages.

Les enfants scolarisés à Vallesvilles bénéficient d'une activité « piscine » financée par les communes du RPI.

Centre de Loisirs et rythmes scolaires :

Le Centre Loisirs Education et Citoyenneté (LEC) propose de nombreuses activités périscolaires à Bourg St Bernard et Vallesvilles. Il est aussi proposé des activités variées pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Une grande majorité des enfants y participe et ce service remporte un franc succès.

Afin de diminuer la charge financière des familles, il a toutefois été décidé de renoncer aux interventions des animateurs extérieurs.

Pour les collégiens, la Communauté de communes a mis en place des activités lors de la pause déjeuner animées par le LEC tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis, à l'intérieur du collège.

L'ALAC est un lieu éducatif ludique, encadré par deux animateurs formés et diplômés. Les jeunes ont accès à différents types d'activités (sport, jeux de société, arts...) mais aussi à un espace de détente, d'écoute et de paroles. Ils ont la possibilité de créer leur propre projet qui pourra se réaliser à l'extérieur du collège. (Mercredi après-midi, samedi ou vacances...). Par exemple : sorties, séjours, organisation de manifestations...

Pour participer à l'ALAC ?

- Remplir un dossier d'inscription (à retirer sur le site de Terres du Lauragais ou auprès des animateurs et à remettre aux animateurs ou au siège de Terres du Lauragais, 73 Avenue de la Fontasse) ;
- Payer une adhésion qui est valable à l'année. Celle-ci vous donne aussi accès aux Maisons des Jeunes du territoire (Nailloux et Calmont). Cette inscription ne contraint pas l'enfant à venir tous les jours, il peut venir uniquement lorsqu'il le souhaite suivant les différentes activités proposées.

Saussens dans les années 40...

Nos aînés racontent...

« C'est en sabots que nous allions à l'école. La salle de classe occupait l'actuel secrétariat et la salle du Conseil. Quant à la mairie, elle se résumait à une seule pièce : le bureau actuel de Mme le Maire dont la porte a été condamnée depuis et transformée en fenêtre... La maîtresse logeait au-dessus.

À la place de la salle des fêtes, se trouvait le préau. Nous y jouions à la marelle, à la toupie ou aux billes.

Nous étions 13 élèves et en hiver, nous avions la responsabilité de maintenir le feu dans le poêle à bois.

Pour alimenter nos encrriers, la maîtresse faisait elle-même l'encre à base de poudre et d'eau. Elle était également secrétaire de la mairie. Il n'était donc pas rare que des habitants surgissent dans la salle de classe pour quelques renseignements ou papiers à remplir...

C'étaient les temps sombres de la guerre et la commune abritait un régiment de soldats allemands qui logeaient au château ainsi qu'au Clos Notre Dame contigu à l'église. Le soir nous étions soumis au couvre-feu, pas un seul rai de lumière ne devait être visible de l'extérieur, une sentinelle y veillait scrupuleusement.

La petite épicerie du village, qui se situait à l'actuel 23 de la route de Toulouse, nous délivrait l'alimentation et les cigarettes contre des tickets de rationnement.

Après la guerre, la vie normale a repris de dessus.

Deux relais de diligences, situés l'un à l'entrée du village, qui faisait également office d'hôtel, et l'autre à l'actuel dépôt de la mairie, assuraient les liaisons entre Castres et Toulouse.

En lieu et place du boulo-drome, se trouvait le presbytère. Malheureusement, en 1949, il s'est effondré sur la route et ne fut jamais rebâti.

Au 3 route de Toulouse, au début des années 50, un café a ouvert ses portes dont le propriétaire faisait également office de mécanicien. À l'arrière, il y avait une salle où des bals étaient organisés.

La fête du village avait lieu sur l'actuel parking de la place, animée par un orchestre local et l'on dansait sur la route. Cela n'avait rien de gênant car il faut dire qu'à cette époque seuls 2 ou 3 habitants du village possédaient une voiture. Le vélo restait le moyen de locomotion le plus utilisé.

Quant au téléphone/télégramme, nous étions bien loin du téléphone portable ! Il était sous le porche de l'église et pour l'utiliser, il fallait demander à l'opérateur qui habitait en face.

Point de télé ou de jeux vidéo, les loisirs c'étaient la pêche, la chasse, les parties de cartes et bien sûr les bals dans tous les villages avoisinants.

Ce n'est qu'en 1964 que l'eau courante arrive au village. Jusque là il fallait aller chercher l'eau à la fontaine Notre Dame ou à la fontaine d'En Canas, quant aux routes telles que nous les connaissons aujourd'hui, elles ont été réalisées entre 1958 et 1961. »

Merci à nos aînés pour le partage de ces souvenirs...

Infos Municipales

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD.

Les permanences du secrétariat sont :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Mail : mairie.saussens@orange.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

Trésorerie de Caraman

Un accueil des usagers est maintenu à l'accueil de la Trésorerie de Caraman.

Piloté par le service des impôts des particuliers (SIP) de Toulouse-Rangueil, cet accueil traite les sujets du recouvrement de l'impôt ou des produits locaux mais aussi ceux relatifs à l'assiette de l'impôt, ce qui est nouveau.

Ainsi, les usagers de la commune de Saussens peuvent effectuer toutes leurs démarches fiscales à Caraman et éviter de se déplacer jusqu'à Toulouse, si cela leur est plus commode.

Les opérations comptables de la commune, ainsi que le budget ont été, en revanche, transférés à la Trésorerie de Revel.

Demandes d'urbanisme

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont toujours à déposer ou à adresser à la mairie.

C'est le cabinet URBADOC qui est en charge de leur instruction.

Il est à rappeler que toute demande d'autorisation d'urbanisme reste soumise au contrôle des services de la Préfecture pour vérification de sa légalité.

Les documents du PLU sont consultables sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Cartes d'identité et passeports :

Depuis le 6 mars 2017, toute demande de CNI doit être faite auprès de la mairie de Lanta, sur rendez-vous au 05.62.18.82.00, (ou de toute autre commune bénéficiant du dispositif de téléprocédure, quel que soit le lieu de domiciliation du demandeur).

Une pré-demande en ligne de la carte d'identité ou du passeport est possible sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Site Internet :

On est sur la dernière ligne droite !

Après une si longue attente, nous voyons enfin le bout du tunnel et le site devrait être ouvert dans le courant du 1^{er} semestre.

Une information sera diffusée dès son ouverture.

Déploiement de la Fibre :

La commune a fait l'objet d'un déploiement de la fibre optique.

Pour vous assurer de votre éligibilité, il convient que vous contactiez votre opérateur internet.

Salle des fêtes :

Pour la location de la salle des fêtes, veuillez contacter la mairie qui vous fournira les renseignements nécessaires ainsi que les coordonnées des responsables de la salle.

Désherbage :

Le désherbage sur la commune est effectué par les services municipaux.

Il est à noter que, depuis l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, les produits de substitution sont moins efficaces.

Plusieurs passages sont donc nécessaires. Malgré cela, les résultats ne sont pas parfaits. Toutefois, accepter la présence de quelques herbes participe à la préservation de la nature.

Rappel sur le rejet des effluents épurés au fossé :

Suite à quelques remarques relatives à la détérioration des tuyaux par le passage de l'épaveuse, il convient de rappeler les précautions à prendre pour les protéger selon les prescriptions techniques du service des assainissements non collectifs ci-dessous :

- ...Construction d'un ouvrage de rejet en maçonnerie ou en béton, (conformément aux schémas disponibles en mairie). Cet ouvrage devra respecter le profil du talus des fossés existants et ne pas entraver le libre écoulement des eaux pluviales ;
- L'entretien du fossé (curage, débroussaillage) aux abords immédiats de l'ouvrage, sera assuré régulièrement par le bénéficiaire ;
- Le bénéficiaire sera tenu, à réquisition du gestionnaire de la voirie, de remplacer à ses frais les ouvrages implantés qui s'avèreraient endommagés et entraveraient le libre écoulement des eaux.

Ordures ménagères

Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

JOURS DE COLLECTE : Mardi matin pour les ordures ménagères et mercredi matin pour le tri sélectif.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont exclusivement réservés au dépôt d'ordures ménagères et de tri sélectif. **Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.**

Déchetterie :

La déchetterie de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Collecte des Encombrants :

Pour la collecte d'encombrants, il convient de contacter directement le SIPOM au 05.62.71.22.83 afin qu'un ramassage soit organisé, dans les 2 mois environ suivant la demande.

Il est à préciser que la collecte concerne uniquement les objets encombrants et ferreux.

Lettre du SIPOM de Revel :

DU NOUVEAU

• 1er janvier 2023



À trier en vrac et bien vidés !

• 1er janvier 2024



Chaque geste compte !

Une analyse de la composition de nos Ordures Ménagères par un bureau d'étude a montré que 70% des éléments se trouvant dans nos poubelles ne devraient pas s'y trouver. De meilleures solutions existent et sont facilement accessibles : déchèterie, compostage, borne de récupération des textiles, réutilisation, réemploi, don ... collecte des emballages et papiers à recycler ... tant d'options qui nous permettraient de limiter la hausse de notre facture.

Car signalons-le, le coût de traitement des ordures ménagères est 5 fois plus cher que celui de la collecte sélective. Cette différence va continuer de s'accroître pour atteindre un rapport de 10 fois plus cher en 2025.

Il semble également important de rappeler que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Il est important d'être pleinement acteur de ses choix et d'acheter malin !

Plusieurs actions simples peuvent être mises en place :

- Coller un autocollant Stop Pub sur les boîtes à lettre : 12kg/an/habitant en moins de papiers jetés. Les autocollants sont disponibles dans toutes les Mairies du territoire et au SIPOM.
- Boire l'eau du robinet, car notre eau est de bonne qualité.
- D'autres actions simples peuvent être menées au quotidien : acheter du savon solide (pas de gel douche), préférer la litière végétale, acheter ses fruits et légumes en vrac, sans aucun emballage puis généraliser le plus possible cette pratique.
- Réutiliser, acheter d'occasion. Nous pouvons choisir d'acheter des objets de seconde main : l'achat d'occasion déjà largement pratiqué pour nos véhicules peut également être envisagé pour nos meubles, livres, vêtements.... Des recycleries sont présentes sur le territoire : La Recyclante à Caraman, Emmaüs a un magasin à Revel...

Autant de pratiques vertueuses qui limiteraient la hausse de la facture de nos poubelles.

La commune de Saussens fait figure de bon élève en la matière ce qui lui fait bénéficier d'un taux d'imposition des plus bas par rapport aux autres communes de Terres du Lauragais. Continuons donc sur notre lancée !

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité : les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

Comment effectuer un bon paillage ?

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epandez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 50€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 30 €. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

La Recyclante à Caraman

Créée en décembre 2017 par un groupe d'amis de Lanta, l'Association Recyclante a ouvert les portes de son local actuel à Caraman en novembre 2018.

L'objectif de l'association a été, dès le départ, de mettre en place et d'assurer la gestion d'une structure de type ressourcerie : valorisation et gestion innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

La Recyclante est la première structure de type ressourcerie créée au cœur du Lauragais en alliant un volet participatif et coopératif accessible à tous autour du recyclage des déchets de la vie courante.



Bruits de voisinage :

Sur la commune et le département de la Haute-Garonne en général, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (etc...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

(Arrêté du 23/07/1996 pris par la Préfecture de Haute-Garonne)

Les Commerces et Entreprises de notre Village

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie
EQUILIBRIUM CAMP naturopathe
FRANCE AGRI SERVICES, matériel agricole
LA FERME DES MIRGOUS
L'ATELIER DE L'EVENEMENT
LCB, LAURENT CREATION BOIS
LES JARDINS DE L'AVENIR
OREALYS, Agence de Communication,
PETRY CONSULTING, formation pour adultes
ROSE LEMON, création d'accessoires
RV AUTO, Mécanique générale
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC
VPORTIER, Graphic Designer

Assistantes maternelles agréées :

Mme Cécile FONTES
Mme Florence ISART

Etat Civil 2022

Bienvenue à :

Macéo MORELLO, né le 09/09/2022
Lya MELI, née le 19/12/2022

Tous nos vœux de bonheur à :

M. Etienne SABAS et Mme Patricia SAURI CASAS

Infos pratiques

Horaires Bus :

Ligne 381 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : arrêt Mairie : du lundi au vendredi : 06h29, 06h59, 8h14, 16h59 et 13h54 le mercredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h26, 17h21, 18h21 19h01

Le portage des repas :

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans, handicapés ou malades, vous pouvez bénéficier du portage de repas à domicile. Vous pouvez téléphoner au 05.62.18.42.80 (heures de bureau) ou au 05.31.50.45.34 ou au 06.30.66.92.55 pour la commande de vos repas (Tarif : 6,56 € par repas livré - portage.repas@terres-du-lauragais.fr)

Les crèches à disposition :

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –

Tél : 05.61.83.50.95

Le Relais d'Assistantes Maternelles :

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 05.82.95.55.88

La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :

Maison de retraite

MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

Les Vœux des Associations

Les Kangourous 31 Ecole de danse depuis 2003

Ecole de danse « Rock – Salsa – Cha-cha-cha – Lyndi – Bachata »

L'association les kangourous 31 tient à vous présenter ses vœux et vous souhaite une bonne année 2023.

Le Président, Gabriel FONTES

Comité des Fêtes

L'ensemble de l'équipe du Comité des Fêtes de Saussens vous présente ses meilleurs vœux. Que cette nouvelle année soit remplie d'heureux moments pour vous et vos familles.

Comme vous le savez peut-être, le Comité s'est reformé à la hâte en 2022 afin de vous proposer les animations de la fête locale. Nous tenions à vous remercier car vous êtes venus nombreux.

Cette année nous comptons sur vous pour venir étoffer cette équipe afin d'offrir plus de festivités aux Saussinois. Alors n'hésitez pas à sauter le pas !

Le Comité des Fêtes

Association Terre & Talus Auto-Cross Sprint Car

Le team de course se joint à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour cette année 2023.

Le Président, Gabriel FONTES

Association Gym Fit

L'association Gym Fit'Saussens souhaite à tous les habitants une très bonne année 2023.

Au cours des deux dernières années, l'activité de l'association a été mise entre parenthèse mais depuis septembre, nous avons la satisfaction et le plaisir d'accueillir une trentaine de licenciés. Le bureau réélu lors de la dernière assemblée générale remercie encore et toujours la municipalité pour le prêt de la salle et son investissement pour faire vivre les associations de la commune.

Petit Rappel :

GYM TONIC
Mardi de 19h à 20h
Jeudi de 20h à 21h

PILATES
Mardi de 20h à 21h

Vous êtes les bienvenus tout au long de l'année. Les tarifs seront calculés au prorata du nombre de cours. Alors n'hésitez pas à venir profiter des 2 cours d'essai.

Le bureau
Présidents : Jean Philippe ARBUS et Gérard MOUYSET
Trésorier : Pascal FREJUS
Secrétaire : Céline ARBUS

Association Notre Dame

L'ensemble du bureau de l'Association « Notre Dame de Saussens » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023, qu'elle vous apporte bonne santé et vie agréable dans notre commune.

L'année 2023 va nous permettre de continuer à s'occuper du patrimoine de la commune en restaurant la FONTAINE DE NOTRE DAME, située dans le vallon d'Isoule. Cette restauration sera en partie financée par le fond d'aide au petit patrimoine provenant du département et en partie sur les fonds propres de l'Association, constitués à partir des dons reçus. Les travaux seront effectués par l'entreprise CROUZIL, sise à PRUNET. Cette opération fait aussi l'objet depuis les journées du patrimoine du mois de septembre, d'un « naming » fixé à 35 € minimum de participation pour figurer sur le tableau des remerciements.

En ce qui concerne les restaurations terminées en 2022 (chapelles, vitraux, boiseries, tableaux), nous remercions vivement ceux qui de notre commune, ont participé, en versant des dons et qui d'une certaine manière auront permis la sauvegarde d'un patrimoine communal vieux de 1000 ans.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur le site internet www.notredamedesaussens.fr

Très BONNE ANNÉE 2023 à vous tous et toutes.

La Présidente.
Lydie RIEUSSEC

Festivités

Fête de Bourg Saint Bernard



Des habitants de Saussens ont participé à la fête du Pré de la Fadaise à Bourg St Bernard en réalisant un char pour la parade.

La municipalité les remercie pour avoir représenté la commune à cette occasion.

Fête de Saussens



Le repas de la fête du village organisé par le Comité des Fêtes a été grandement apprécié par les nombreux participants.

Noël 2022

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil municipal a renoué avec la tradition en offrant aux habitants un repas de Noël.

Cette année, ce sont des membres du Conseil et leurs épouses qui ont réalisé le repas qui a remporté un succès auprès des convives présents.



L'animation et le passage du Père Noël chargé de friandises ont fait la joie des enfants.

Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023

